



## ATTESTATION RELATIVE À LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Dans le cadre du respect des obligations réglementaires de connaissance actualisée de l'épargnant par BNP Paribas Épargne & Retraite Entreprises, nous vous prions de nous retourner la présente attestation dûment complétée, datée et signée, accompagnée d'un justificatif d'identité dès lors que vos versements volontaires (uniques ou cumulés sur 12 mois civils) dans chacun de vos dispositifs d'épargne collectifs (PEE, PERCO, PERECO) sont supérieurs à 8 000 €¹ (cf. PIECES A JOINDRE).

En cas de versements volontaires (uniques ou cumulés sur 12 mois civils) supérieurs à 30 000 €, vous devrez fournir en complément des justificatifs de l'origine des fonds.

La transmission de cette attestation, complétée par les justificatifs à fournir, vous permettra d'effectuer, pour l'année en cours, de nouveaux versements1.

## **VOS COORDONNÉES**

Nom	n de l'entreprise :	N° de l'entreprise :	
□м	/lme. ☐ M. Nom :	Prénom :	
Identifiant de connexion (rappelé sur votre relévé de compte) : L L L L L L L L L L L L L L L L L L			
Adre	esse:		
Code	e postal : L Ville :	Pays :	
E-ma	ail:	Téléphone : L I I I I I I I I I I I I I I I I I I	
ATTESTATION SUR L'HONNEUR (valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours)			
J'atteste sur l'honneur que :			
•	a rémunération brute annuelle (salaire, bénéfices non commerciaux) que me verse mon Entreprise, nommée ci-dessus, est de :		
٠	Le montant de mes éventuels revenus complémentaires (prime, pension, indemnité, droit d'auteur, donation, succession, gains vente immobilière,) s'élève à :€		
et ces derniers proviennent de :  Par ailleurs j'ai connaissance de la réglementation limitant les versements dans les plans d'épargne salariale (Frémunération annuelle brute et qu'en conséquence tout versement² au-delà de cette limite, générant des reve devra faire l'objet par mes soins d'une déclaration à la Direction Générale des Impôts. Les versements réalisés su pas dans estre limite.			
		sement <sup>2</sup> au-delà de cette limite, générant des revenus ou des plus-values,	
Fait	pas dans cette limite.	Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)	

## **PIÈCES À JOINDRE**

En complément de cette attestation, merci de nous fournir les justificatifs suivants :

- La photocopie de votre Carte Nationale d'Identité recto-verso en cours de validité,
   vou la photocopie de votre passeport en cours de validité (pages avec votre photo et votre signature),
- > ou la photocopie de votre titre de séjour recto-verso avec date de validité non échue.
   Un justificatif de l'origine des fonds (avis d'imposition, vente immobilière, héritage, gain aux jeux...), lorsque vos versements volontaires (uniques ou cumulés sur 12 mois civils) dépassent 30 000 €.

BNP Paribas E&RE se réserve la possibilité de demander d'autres pièces justificatives si nécessaire

Cette attestation dûment complétée, datée et signée ainsi que vos justificatifs sont à transmettre

Via votre espace épargnant sécurisé Personeo, depuis epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com > Accéder à mon compte (Gérer mon PEE, PERCO, PERECO).

Une fois connecté, rubrique Mes données > Coordonnées personnelles > Mes justificatifs ant blanchiment. ou par courrier si vous n'avez pas d'accès à Personeo: BNP PARIBAS ERE TSA 80007 93736 BOBIGNY CEDEX 09

Les données recueillies/présentes dans ce document sont nécessaires à la gestion de votre dispositif d'épargne salariale et sont conservées pendant la durée nécessaire à sa gestion et au respect de nos obligations légales. Pour toutes informations complémentaires et en particulier sur l'exercice de vos droits, nous vous invitons à cliquer sur le lien ci-dessous ou à vous rendre à l'adresse : http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/epargnants/Pages/Contact.aspx

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Hors participation, intéressement et abondement de l'entreprise. Pour un compte bancaire domicilié hors de l'Union Européenne, cette attestation doit être complétée quel que soit le montant des versements volontaires. <sup>2</sup> Y compris les droits issus du Compte Epargne Temps – CET – affectés au Plan d'Epargne d'Entreprise.